



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3645**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin Finat Duclos et appartenant au Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 5 novembre 2012**Décision n° B-2012-3645**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin Finat Duclos et appartenant au Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de l'aménagement du chemin Finat Duclos à Tassin la Demi Lune, cette dernière se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 677 mètres carrés dépendant d'une propriété cadastrée sous le numéro 2 de la section AI et appartenant au Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC).

Aux termes du compromis, ledit syndicat céderait cette parcelle, libre de toute location ou occupation, au prix de 711 € admis par France domaine suivant rapport du 5 juillet 2012 et se décomposant comme suit :

- 677 € valeur vénale,
- 34 € indemnité de remplacement.

En outre, la Communauté urbaine prendra à sa charge le déboisement de l'emprise et la réalisation au nouvel alignement d'une clôture constituée d'un grillage. Ces travaux rendus indispensables par le recouvrement de ladite propriété sont évalués à 17 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 5 juillet 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 711 €, -indemnité de remplacement comprise- d'une parcelle de terrain de 677 mètres carrés dépendant d'une propriété appartenant au Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), chemin Finat Duclos à Tassin la Demi Lune, cadastrée AI 2 et nécessaire à l'aménagement de ladite voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2164, le 28 juin 2010 pour la somme de 1 372 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 711 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimés à 17 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.